FORMULAIRE DE PLAINTE

RÉCLAMATION DE MARCHANDISES SUR LA BASE DE LA NON-CONFORMITÉ STATUTAIRE DES MARCHANDISES AVEC LE CONTRAT

(pour les contrats de vente conclus à partir du 1er janvier 2023).

A r		BOUTIQUE EN LIGNE LOU Lou Sp. z o.o.			
e m p	DONNÉES DU VENDEUR	ul. Usługowa 5, 64-100 Leszno contact@loudresses.com			
i	DONNÉES DU CLIENT				
r p	Nom:				
a r	Adresse de correspondance:				
l e	Adresse e-mail:				
c I	Numéro de téléphone:				
i e	LES DONNÉES RELATIVES AU CONTRAT DE VENTE				
Numéro de commande:					
	Date de conclusion du contrat de vente:				
	Numéro de la facture/du reçu TVA et date d'émission (facultatif) ou informations sur d'autres preuves d'achat:				
	L'IDENTIFICATION DES MARCHANDISES INCRIMINÉES				
	Description des biens (par exemple, type, modèle - symbole):				
	Prix des marchandises:				
	CONSTATATION DU NON-RESPECT DU CONTRAT				
	Description du non-respect du contrat:				
	Date de la constatation de la non-conformité:				
	DEMANDE DU CLIENT (veuillez indiquer le cas échéant)				



[]	Réparation gratuite des biens	La réparation ou le remplacement des biens est réglementé en particulier par l'article 43d de la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014. Journal officiel 2014, point 827, tel que modifié, selon lequel : 1. Si le bien n'est pas conforme au contrat, le consommateur peut demander sa réparation ou son remplacement. 2. Le professionnel peut remplacer le bien lorsque le consommateur demande sa réparation ou le professionnel		
[]	Remplacement gratuit	peut réparer le bien lorsque le consommateur demande son remplacement s'il lui est impossible de mettre le bien en conformité avec le contrat de la manière choisie par le consommateur ou si cela lui impose des coûts excessifs. Si la réparation et le remplacement sont impossibles ou impliquent des coûts déraisonnables pour le professionnel, celui-ci peut refuser de mettre les biens en conformité avec le contrat. 3. Pour déterminer si les coûts supportés par le professionnel sont excessifs, il est tenu compte de toutes les circonstances de l'espèce, notamment de l'importance de la non-conformité du bien au contrat, de la valeur du bien conforme et du désagrément injustifié causé au consommateur par la modification du mode de mise en conformité du bien. 4. Le professionnel procède à la réparation ou au remplacement dans un délai raisonnable à compter du moment où il est informé par le consommateur du défaut de conformité et sans inconvénient excessif pour le consommateur, compte tenu de la nature du bien et de l'usage pour lequel le consommateur a acquis le bien. Le coût de la réparation ou du remplacement, y compris notamment les frais d'affranchissement, de transport, de main-d'œuvre et de matériel, est à la charge du professionnel. 5. Le consommateur met à la disposition du professionnel les biens faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement. 6. Le consommateur n'est pas tenu de payer pour la simple utilisation des biens qui sont remplacés ultérieurement.		

Important - Motifs de résiliation du contrat ou de réduction du prix en cas de non-conformité des biens au contrat (si cette demande est choisie)

Conformément à l'article 43e, paragraphe 1, de la loi sur les droits des consommateurs du 30 mai 2014. Journal officiel de 2014, point 827 tel que modifié, un consommateur peut faire une déclaration pour réduire le prix ou résilier le contrat lorsque :

- 1) le professionnel a refusé de mettre les biens en conformité avec le contrat conformément à l'article 43 quinquies, paragraphe 2 ;
- 2) le professionnel n'a pas mis les biens en conformité avec le contrat conformément à l'article 43 quinquies, paragraphes 4 à 6;
- 3) la non-conformité des biens au contrat persiste même si le professionnel a essayé de mettre les biens en conformité avec le contrat ;
- 4) le défaut de conformité du bien au contrat est tel qu'il justifie soit une réduction du prix, soit la résolution du contrat, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mesures prévues à l'article 43 quinquies ;
- 5) il ressort clairement de la déclaration du professionnel ou des circonstances qu'il ne mettra pas les biens en conformité avec le contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le consommateur.

Indiquer		[]	le professionnel a refusé de mettre les biens en conformité avec le contrat conformément à l'article 43 quinquies, paragraphe 2		Justification	
motifs et la justificat	ification a liation du trat ou a uction du ous ez pour e	[]	le professionnel n'a pas mis les biens en conformité avec le contrat conformément à l'article 43 quinquies, paragraphes 4 à 6			
de la résiliatio contrat d		[]	la non-conformité des biens au contrat persiste même si le professionnel a essayé de mettre les biens en conformité avec le contrat			
prix (si vous		[]	le défaut de conformité du bien au contrat est tel qu'il justifie soit une réduction du prix, soit la résolution du contrat, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mesures prévues à l'article 43 quinquies.			
cette demande		[]	il ressort clairement de la déclaration du professionnel ou des circonstances qu'il ne mettra pas les biens en conformité avec le contrat dans un délai raisonnable ou sans inconvénient excessif pour le consommateur			
[]	Montant de la réduction de prix demandée :					
Résiliation du contrat et demande de remboursement du prix des biens (Conformément à l'article 43e, paragraphe 4, première phrase, de la loi sur les droits des contrat officiel 2014, point 827 tel que modifié, le client ne peut pas résilier le contrat si le contrat est insignifiant).						
RETOUR D'ARGENT (demande de réduction du prix des biens ou de résiliation du contrat et de remboursement)						
[]	Veuil	llez renvoyer les marchandises de la manière dont elles ont été payées.				



	[]	Veuillez renvoyer le formulaire par virement bancaire:			
	[] Je demande la restitution suivante:				
	AUTRES	TRES COMMENTAIRES DES CLIENTS			
	DATE, V	TE, VILLE ET SIGNATURE DU CLIENT			
	Lieu, dat	re:			
	Annexes	(facultatif)			
		e du (des) client(s) (uniquement si llaire est envoyé sur papier)			

